

Article 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : Gaz naturel (acide)
Synonymes : Pas disponible.
Utilisation du produit: Matière première de la raffinerie. Pas
Restrictions d'utilisation : disponible.
Fabricant/fournisseur : Caledonian Midstream Corporation
Suite 2110 – 555 4th Ave. S.W.
Calgary, Alberta, T2P 3E7
(403) 532-8800
Numéro de téléphone: 1-855-864-5711
Téléphone d'urgence:
Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-855-864-5711
CANUTEC (613) 996-6666
Date de préparation de la FDS : 1 août 2023

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

INFORMATIONS SGH

Classification: Gaz inflammables, catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz comprimé
Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2A

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

**Pictogramme(s) d
danger :**



Mot-indicateur : Danger

**Mentions de
danger :** Gaz extrêmement inflammable.
Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est
chauffé. Mortel en cas d'inhalation.
Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence

La prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer.

Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols. Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire. Porter une protection respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
**Gaz naturel
(acide)**

Réponse: En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 Feu de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela est possible en toute sécurité.

Stockage: Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Protéger du soleil.

Disposition: Éliminer le contenu/récipient conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Dangers non classés ailleurs : N'est pas applicable.

Ingrédients à toxicité inconnue : Aucun.

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200).

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux)	Nom commun / Synonymes	N ° CAS.	% vol./vol.
Gaz naturel	Pas disponible.	8006-14-2	100
Méthane	Pas disponible.	74-82-8	60 - 100
Éthane	Pas disponible.	74-84-0	0,5 - 1, 1 - 5, 5 - 10, 10 - 15 *
Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	Pas disponible.	7783-06-4	10 - 30
Propane	Pas disponible.	74-98-6	1 - 5
Azote	Pas disponible.	7727-37-9	0,5 - 1,5

* Plusieurs plages données en raison de la variabilité des flux de processus.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Inhalation: En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si la respiration ou le cœur s'arrête, le personnel formé doit immédiatement commencer la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCP). Obtenez des soins médicaux immédiatement.

Symptômes et effets aigus et différés : Mortel en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer des symptômes tels que des troubles digestifs et une perte d'appétit, une perte de l'odorat et un œdème pulmonaire. À 500-1000 ppm, le sulfure d'hydrogène peut provoquer une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Gaz naturel
(acide)**

paralysie respiratoire, un collapsus et la mort sans secours.

Lentilles de contact: En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une grave irritation des yeux. Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer une irritation des yeux à 1-20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. Au-dessus de 50 ppm de H₂S, l'irritation des yeux peut inclure des symptômes de rougeur, de gonflement important, de larmoiement, de sensibilité à la lumière et l'apparition de « halos » autour des lumières.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Rincer immédiatement à l'eau tiède. Retirer les vêtements contaminés non adhérents. Ne retirez pas les matériaux ou vêtements adhérents.

Symptômes et effets aigus et différés : Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer.

Ingestion: Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

Symptômes et effets aigus et différés : Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Pour l'inhalation de sulfure d'hydrogène, pensez à l'oxygène.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Gaz extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Gaz inflammable selon les critères du SIMDUT. Non inflammable ou combustible selon les critères de l'OSHA. EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. Sera facilement enflammé par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs du gaz liquéfié sont initialement plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. ATTENTION : Le

**Gaz naturel
(acide)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

méthane (UN1971) est plus léger que l'air et s'élèvera. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les bouteilles exposées au feu peuvent s'évacuer et libérer des gaz inflammables à travers les dispositifs de décompression. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Les cylindres rompus peuvent monter en flèche. **NE PAS ÉTEINDRE UN FEU DE GAZ FUITE À MOINS QUE LA FUITE NE PUISSE ÊTRE ARRÊTÉE.** Lorsqu'il est chauffé, ce la matière peut dégager du sulfure d'hydrogène toxique et inflammable.

Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER sur 1 600 mètres (1 mille) dans toutes les directions ; envisagez également une évacuation initiale sur 1 600 mètres (1 mile) dans toutes les directions.

Incendie impliquant des réservoirs : combattez l'incendie à distance maximale ou utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit éteint. Ne dirigez pas l'eau vers la source de la fuite ou vers les dispositifs de sécurité ; un givrage peut se produire. Retirer immédiatement en cas de bruit montant provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs engloutis par le feu. Pour un incendie massif, utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance ; si cela est impossible, retirez-vous de la zone et laissez le feu brûler.

Sensibilité aux chocs mécaniques : Ce matériau n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Incendie mineur : Poudre chimique sèche ou CO2.

Incendie majeur : eau pulvérisée ou brouillard. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

Protection des sapeurs-pompier : Feu de fuite de gaz : ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêté en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela est possible en toute sécurité. Les vapeurs peuvent provoquer des étourdissements ou une asphyxie sans avertissement. Certains peuvent être irritants s'ils sont inhalés à des concentrations élevées.

Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures, des blessures graves et/ou des engelures. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. Le sulfure d'hydrogène est plus lourd que l'air et peut s'accumuler dans les zones basses et les espaces confinés. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA).

Les vêtements de protection des sapeurs-pompier n'offrent qu'une protection limitée. Portez toujours des vêtements de protection thermique lors de la manipulation de liquides réfrigérés/cryogéniques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Procédures d'urgence:
ou de fuite

Gaz naturel
(acide)

Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement

sur au moins 100 mètres (330 pieds) dans toutes les directions. Tenir à l'écart le personnel non autorisé. Restez au vent. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent sur le sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Restez à l'écart des zones basses. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être mis à la terre.

Porter une protection respiratoire. Si les contrôles d'ingénierie et la ventilation ne sont pas suffisants pour contrôler l'exposition en dessous des limites autorisées, un respirateur purificateur d'air ou un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA doit être utilisé.

Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs purificateurs d'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Gaz naturel
(acide)**

Précautions personnelles: Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Utilisez personnel protection recommandée à la section 8. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et à masque intégral.

Précautions environnementales: Normalement non requis.

Méthodes de confinement : Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Si possible, tournez la fuite

conteneurs afin que le gaz s'échappe plutôt que le liquide. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Éviter que l'eau de ruissellement n'entre en contact avec le produit déversé. Ne dirigez pas l'eau vers le déversement ou la source de la fuite.

Méthodes de nettoyage : Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes de ventilation

et les zones confinées. Isoler la surface jusqu'à ce que le gaz soit dispersé. ATTENTION : Lorsqu'ils sont en contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, de nombreux matériaux deviennent cassants et sont susceptibles de se casser sans avertissement.

Les autres informations: Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques, provinciales et

réglementations locales. Se conformer aux exigences fédérales, étatiques, provinciales et locales en matière de notification de déversement et/ou de rejet.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Stockage:

Limiter la quantité de matériel stocké. Restreindre l'accès à la zone de stockage. Affichez les panneaux d'avertissement appropriés. Gardez la zone de stockage séparée des zones de travail peuplées. Envisager des systèmes de détection des fuites et d'alarme, au besoin. Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Protéger du soleil. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations sur les matériaux incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Les espaces de tête des conteneurs de stockage peuvent contenir du sulfure d'hydrogène gazeux toxique. Les matériaux de structure et les systèmes d'éclairage et de ventilation doivent être résistants à la corrosion.

Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composante des

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
directives
d'exposition**

Gaz naturel [N° CAS 8006-14-2]

ACGIH :1000 ppm (TWA); (2001)

OSHA :Pas de PEL établi.

Méthane [N° CAS 74-82-8]

ACGIH :1000 ppm (TWA); (2001)

OSHA :Pas de PEL établi.

Éthane [N° CAS 74-84-0]

ACGIH :1000 ppm (TWA); (2001)

OSHA :Pas de PEL établi.

Sulfure d'hydrogène [N° CAS 7783-06-4]

ACGIH :1 ppm (TWA); 5 ppm (STEL); (2009)

OSHA :20 ppm (C); 50 ppm (Peak) (Durée maximale : 10 min. une seule fois s'il n'y a pas d'autre exp. de mesure.)

10 ppm (TWA); 15 ppm (STEL) [Libéré]

Propane [N° CAS 74-98-6]

ACGIH :1000 ppm (TWA); (2001)

OSHA :1000 ppm (TWA), 1800 mg/m³ (TWA)

Azote [N° CAS 7727-37-9]

ACGIH :Asphyxiant simple (1992)

OSHA :Pas de PEL établi.

PEL :Limite d'exposition
admissible TWA : Moyenne
pondérée dans le temps STEL :
Limite d'exposition à court terme
C : Plafond

Contrôles techniques :
(niveaux en suspension dans l'air

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions
de poussière, fumée, vapeur, gaz, etc.) en dessous
des limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux/du visage :

Portez des lunettes de sécurité. Assurez-vous que les douches
oculaires sont
à proximité de l'emplacement du poste de travail. Utilisez
un équipement de protection oculaire conforme aux
normes référencées par les réglementations OSHA dans
29 CFR 1910.133 pour les équipements de protection
individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Protection des mains :
 fabricant

**Gaz naturel
(acide)**

 Portez des gants de protection. Consulter les spécifications du
 pour plus
 d'informations.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection.

Protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. Si l'ingénierie contrôle et Si la ventilation n'est pas suffisante pour contrôler l'exposition en dessous des limites autorisées, un respirateur purificateur d'air ou un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites de l'appareil de purification de l'air.
 respirateurs.

Considérations générales d'hygiène : Manipuler selon les normes d'hygiène industrielle établies et
 pratiques de sécurité.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Gaz incolore.
Couleur:	Incolore.
Odeur:	Oeufs pourris. Peut être inodore (en raison des concentrations élevées de H ₂ S présentes).
Seuil d'odeur :	0,00047 ppm, (H ₂ S)
État physique:	Gaz.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion/point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition initial :	Pas disponible.
Point d'ébullition:	Pas disponible.
Point de rupture:	-136 °C (-212,8 °F) (Méthane)
Taux d'évaporation:	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Gaz extrêmement inflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité :	2,1 % (propane)
Limite supérieure d'inflammabilité :	15 % (Méthane)
La pression de vapeur:	Pas disponible.
Densité de vapeur:	Pas disponible.
Densité relative:	0,662 (Eau = 1)
Solubilités :	Insoluble.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Gaz naturel
(acide)**

Coefficient de partage : Pas disponible.
n- octanol/eau :

La température d'auto-inflammation: Pas

disponible. **Température de décomposition:**

Pas

disponible. **Viscosité:**

Pas

disponible.

Pourcentage volatil, poids. % : Pas disponible.

Teneur en COV, poids. % : Pas disponible.

Densité: 0,81 kg/m³ à 15 °C (59 °F)

Coefficient de répartition eau/huile : Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité:** Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
- Stabilité chimique:** Stable dans des conditions normales de stockage.
- Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun connu.
- Conditions à éviter :** Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
- Matériaux incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Halogènes.
- Produits de décomposition dangereux:** Anhydride sulfureux dangereux et oxydes de soufre associés
peut être généré lors de la combustion.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË
Toxicité du produit

Oral: Pas disponible.

Dermique: Pas disponible.

Inhalation: Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	CAS Non.	LD ₅₀ oral	LD ₅₀ dermique	CL ₅₀
Gaz naturel	8006-14-2	Non disponible.	Pas disponible.	Pas
disponible. Méthane	74-82-8	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas
disponible. Éthane	74-84-0	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas
disponible. Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	7783-06-4	Pas disponible.	Pas disponible.	444 ppm (rat); 4H

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Propane	74-98-6	Pas disponible.	Pas disponible.
disponible. Azote	7727-37-9	Pas disponible.	Pas disponible.
disponible.			

**Gaz naturel
(acide)**

 Pas
 Pas

Voies d'exposition probables : Lentilles de contact. Contact avec la peau. Inhalation.

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Poumons. Sang. Cardiovasculaire système. Système nerveux.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation: Mortel en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer des symptômes tels que des troubles digestifs et une perte d'appétit, une perte de l'odorat et un œdème pulmonaire. À 500-1000 ppm, le sulfure d'hydrogène peut provoquer une paralysie respiratoire, un collapsus et la mort sans secours.

Œil: Provoque une grave irritation des yeux. Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer une irritation des yeux à 1-20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. Au-dessus de 50 ppm de H₂S, l'irritation des yeux peut inclure des symptômes de rougeur, de gonflement important, de larmoiement, de sensibilité à la lumière et l'apparition de « halos » autour des lumières.

Peau: Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer.

Ingestion: Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

Sensibilisation cutanée : Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire : Pas disponible.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (d'une exposition à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Système respiratoire. Poumons. Sang. Système cardiovasculaire.

Système nerveux.

Effets chroniques : Une exposition prolongée au gaz naturel peut entraîner une hypoxie,

**Gaz naturel
(acide)**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

une coloration bleutée de la peau, un engourdissement, des dommages au système nerveux, une sensibilisation cardiaque, une perte de conscience et la mort. Le sulfure d'hydrogène peut réduire la fonction pulmonaire; provoquer des effets neurologiques tels que maux de tête, nausées, dépression et changements de personnalité ; irritation des yeux et des muqueuses : atteinte du système cardiovasculaire.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient aucun agent cancérigène ou potentiel cancérigènes répertoriés par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Matériaux toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Article 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Pas disponible.
Persistence / Dégradabilité : Pas disponible.
Bioaccumulation / Accumulation : Pas disponible.
Mobilité en Environnement : Pas disponible.
Autres effets indésirables : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions d'élimination : L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.

Article 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom d'expédition: UN1971, GAZ NATUREL COMPRIMÉ, 2.1
Classe: 2.1
Numéro ONU : ONU1971
Groupe d'emballage : N'est pas applicable.
Code d'étiquette :



Canada Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom d'expédition: UN1971, GAZ NATUREL COMPRIMÉ, 2.1
Classe: 2.1
Numéro ONU : ONU1971
Groupe d'emballage : N'est pas applicable.
Code d'étiquette :



Article 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires chimiques

États-Unis (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Canada (DSL)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques du règlement NSN en vertu de la LCPE, 1999.

Règlements
féderaux Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classification SIMDUT : Classe A - Gaz comprimé.
 Classe B1 - Gaz inflammables.
 Classe D1A - Matière très toxique.
 Classe D2B - Irritant pour les yeux.

Symboles de danger :

États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des risques US OSHA, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Composant	Article 302 (EHS) TPQ (Kg.)	Section 304 EHS QR (lb)	CERCLE QR (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (Kg.)
Méthane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Éthane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Hydrogène sulfure	500	100	100	313s	U135	10000
Propane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000

Règlements de l'État du Massachusetts

Loi sur le droit à l'information du Commonwealth du Massachusetts des États-Unis (annexe A à la section 670.000 des réglementations du Code du Massachusetts 105)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Gaz naturel	8006-14-2	Listé.
Méthane	74-82-8	Listé.
Éthane	74-84-0	Listé.
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E
Propane	74-98-6	Listé.
Azote	7727-37-9	Listé.

Note:E = Substance extrêmement dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
**Gaz naturel
(acide)**
New Jersey

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté des États-Unis dans le New Jersey (Statut du New Jersey annoté, article 34: 5A-5)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Méthane	74-82-8	SHHS
Éthane	74-84-0	SHHS
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	SHHS
Propane	74-98-6	SHHS
Azote	7727-37-9	Listé.

Note:SHHS = substance dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

Loi américaine sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de Pennsylvanie (34 Pa. Code Chap. 301-323)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Gaz naturel	8006-14-2	Listé.
Méthane	74-82-8	Listé.
Éthane	74-84-0	Listé.
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E
Propane	74-98-6	Listé.
Azote	7727-37-9	Listé.

Note:E = Danger environnemental

Californie

Prop 65 de Californie : Ce produit ne contient pas de produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Article 16 : AUTRES INFORMATIONS
Clause de non-responsabilité:

Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel qu'il est fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

Date de préparation de la FDS : 1 août 2023

Version: 1.0

FDSPréparé par: Caledonian Midstream Corporation